

Paris, le 1^{er} juin 2026

COMMISSION
D'ENQUÊTE
SUR LA CAPACITÉ DES
UNIVERSITÉS
FRANÇAISES À
GARANTIR
L'EXCELLENCE
ACADÉMIQUE
DU SERVICE PUBLIC DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

LA RAPPORTEUSE

QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DE

CGT FERC SUP

Les réponses sont attendues pour le 30 juin 2026.

Toute demande de précision peut être faite à l'adresse :
ce-universites@senat.fr

Questions générales

1. Quelles sont selon vous **les principales forces et faiblesses du modèle universitaire français** ?

Ses forces principales tiennent dans son statut et son fonctionnement de service public, c-à-d. dont la finalité est de fournir des services gratuits à la société, sans but lucratif, en étant soustrait aux logiques du secteur à but lucratif et en étant protégé contre les intérêts économiques, politiques et idéologiques, ce qui implique une stabilité à long terme sur deux axes principaux, le financement et la pérennité des statuts.

Ses faiblesses principales tiennent dans les attaques économiques et idéologiques qu'il subit depuis plusieurs décennies : le manque drastique de moyens humains et financiers que lui doit pourtant la société à travers l'État (obligation constitutionnelle), la vision court termiste de la politique de projets et de contrats précaires, la surcharge de travail dans de mauvaises conditions qui en découle, la difficulté puis l'impossibilité imposée d'accueillir et de former l'ensemble de la jeunesse qui y aspire, les changements permanents d'organisation imposés par l'État sous l'effet de modes politiques d'inspiration néolibérales, le rognage progressif de son indépendance intellectuelle et de sa protection notamment par dérogations aux statuts, les attaques idéologiques qu'il subit sans être suffisamment protégé, jusque depuis son ministère de tutelle lui-même (D. Vidal).

2. Quels sont selon vous les **marqueurs de l'excellence académique** d'une université ? Quels sont les indicateurs à prendre en compte pour élaborer une stratégie d'excellence universitaire (classements internationaux, réussite étudiante, accueils d'enseignants-chercheurs étrangers, poursuite d'études en doctorat, etc.) ?

La notion d'excellence est un terme fourre-tout mis à la mode dans les années 2010 sans aucune définition précise, et pour cause, dans une idéologie de la « performance » et de la compétition, comme si les



universités étaient des sportifs. Si on veut dire par là « bien remplir ses missions », ce qui nous semble le plus important, il faut poser qu'elles sont tenues aux moyens mis en œuvre et que c'est ces moyens qu'il faut surtout évaluer (sachant qu'ils ne dépendent pas que de chaque établissement), pas directement ni uniquement aux résultats, et encore moins à des résultats à court terme, parce que les résultats sont multifactoriels, imprédictibles car dépendant aussi de facteurs externes et individuels sur lesquels les universités n'ont pas de prise.

Les classements (internationaux ou non) sont non pertinents car on y compare des situations qui ne sont pas comparables avec des critères externes, d'ailleurs tout à fait discutable et critiqués, sans compter bien sûr qu'ils visent une compétition par rapport à d'autres et non les réalisations par rapport à son propre contexte. L'accueil des étudiants et étudiants ou d'enseignants-chercheurs venant de l'étranger est un bon marqueur d'ouverture et de formes d'attractivité, voire de domination symbolique, mais en soi il ne signifie rien d'autre. Reste à savoir ce qu'on en fait. Les poursuites d'études en doctorat ou en master étant contraintes en entonnoir par une sélection imposée par l'État, on ne sait rien de ce qui se passerait vraiment avec une politique d'accueil ouvert, ce qu'on observe est donc faussé.

Pour bien remplir ses missions, une université doit avoir suffisamment de moyens humains et financiers (soit en moyenne le double de ce qu'elles ont aujourd'hui), fonder les enseignements majoritairement sur la recherche (bagage historique scientifique et actualité des avancées) donc sur des femmes et des hommes chercheurs-enseignants statutaire en grande majorité et des personnels BIATSS qualifiés, stables, sur des postes pérennes et justement rémunérés. Elle doit pouvoir former des petits groupes TD (max. 20) afin d'assurer un suivi beaucoup plus individualisé, ce qui suppose de modifier les charges de travail des personnels, notamment enseignants mais pas seulement. Et avoir des personnels motivés parce qu'en bonne santé, dans de bonnes conditions de travail et de vie, avec des traitements appropriés.

3. Quel regard portez-vous sur l'évolution du système universitaire français au cours des vingt dernières années ?

Nous observons une dégradation progressive et de plus en plus accélérée par l'ensemble des mesures de destruction du modèle humboldtien et de service public, d'étranglement budgétaire des universités publiques (qui devraient être les seules à exister : le nom d'université leur est d'ailleurs légalement réservé), de marginalisation du statut de fonctionnaire qui assure indépendance et stabilité, de précarisation des personnels et des étudiantes / étudiants, de vision à long terme, de développement parallèle soutenu par l'État d'un ES privé y compris à but lucratif (ce qui est antinomique avec un projet éducatif), dont on sait grâce à la DGCCRF la qualité, et à qui l'État a même concédé la collation des grades qui était jusque-là réservée aux universités publiques. Les formations privées payantes ont même accès gratuitement à Parcoursup (dont



nous pensons le plus grand mal par ailleurs) ! A cela s'est ajoutée la manie des regroupements sous des formes diverses et changeantes (PRES, COMUE, fusions, EPE...) et la croyance que la grandeur de la taille et des formes de fausses mutualisations auraient forcément des effets bénéfiques, ce qui a entraîné un gaspillage de moyens et d'énergie, une instabilité organisationnelle paralysante et stressante, le tout n'ayant rien produit de probant. Enfin, la dérive vers la professionnalisation des formations, entendue par les politiques publiques de manière restrictive c'est à dire une fausse adéquation avec des "besoins" du patronat, et l'employabilité à court terme des diplômé.es vide la formation universitaire de sa substance méthodologique et scientifique et produit une perte de qualification majeure.

Bref, une destruction volontaire et accélérée pour des raisons idéologiques, croyance dans la régulation par le marché, méfiance vis à vis des statuts, foi aveugle dans l'innovation par la concurrence - qui ne s'est jamais prouvée - etc.) et par cupidité (certains y voient un marché immense, très rentable et des opportunités de carrières privées comme Mme Penicaud ou Mme Vidal,), malgré les efforts immenses réalisés par tous les personnels pour porter à bout de bras un système universitaire public qui reste de qualité, mais plus pour longtemps.

Sur l'accès aux formations universitaires et la réussite étudiante

4. Quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) de 2018 ?

La loi ORE est une abomination qui réduit l'accès à l'ES, par des critères opaques dont le résultat est une sélection sociale accrue et discriminatoire. Elle n'a servi qu'à fonder la mise en place de l'outil de sélection arbitraire et néfaste qu'est Parcoursup.

- Les principes actuellement applicables à l'entrée en licence vous paraissent-ils satisfaisants ?

NON. Un récent rapport parlementaire affirme que Parcoursup est « un échec sur le plan politique au regard des missions que le législateur lui a assignées (réduction des taux de réorientation et d'échec en licence, démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, etc.) ». Le système Parcoursup n'a d'ailleurs rien résolu des difficultés qu'on prétendait identifier et résoudre. On a menti à l'opinion publique en lui faisant croire que le système préalable APB procédait par tirage au sort pour « justifier » Parcoursup, ce qui est faux, car c'est seulement les 1% qui restaient au final sans affectation qui étaient tirés au sort (et c'est évidemment inacceptable). Le système ORE-Parcoursup produit davantage de non affectations ou d'affectations subies, d'abandons et d'échecs que le précédent, sans compter les auto-censures. Il a vidé le bac de son sens de « 1er diplôme de l'ES » qui donnait accès à cet ES. De toute façon c'est un leurre : les équipes universitaires, qu'on a surchargées de ce travail supplémentaire sans concertation ni moyens,



n'ont pas le temps d'examiner correctement et individuellement les dossiers. Dans une licence à effectif moyen, cela représente plusieurs dizaines d'heures pour une dizaine de personnels enseignants déjà débordés. Et comme la plupart des disciplines universitaires et des méthodes universitaires sont inexistantes dans le secondaire, les indices prélevés dans le parcours secondaire sont peu pertinents.

- Quelle place convient-il d'accorder à la sélection dans les formations universitaires ?

Il faut la supprimer purement et simplement et revenir à la liberté de choix par les jeunes qui a prévalu jusque dans les années 2010, accompagnés par un véritable service d'orientation doté des moyens et des informations adaptées. C'est le sens du service public et de l'universalité de la possibilité d'accès à l'ES, c'est également la logique du financement par moyens et non par résultat.

5. Quel regard portez-vous sur **les modalités actuelles de fixation des capacités d'accueil des formations universitaires** ? Les universités disposent-elles selon vous de marges de manœuvre suffisantes ? Quels critères devraient présider à la détermination de ces capacités ?

Les universités n'ont dans la plupart des cas aucune marge de manœuvre parce qu'elles sont réduites à « gérer la pénurie ». Les capacités devraient tout simplement répondre aux besoins et aux choix des jeunes. Donc avoir une marge préalable sur la durée (en fonction des effectifs moyens x par un coefficient de marge) et recevoir des moyens adaptés en cas d'augmentation soudaine. Nous défendons le retour au cadre des 1 500 heures de formations en présentiel minimum pour la Licence et la fin des Masters totalement à distance.

6. Comment appréciez-vous le fonctionnement de la **plateforme Parcoursup** ? Les critères d'examen des candidatures vous paraissent-ils suffisamment transparents ? Les enseignants-chercheurs sont-ils confrontés à des difficultés particulières dans la gestion de cette procédure ?

Voir ci-dessus. C'est catastrophique, inique et destructeur de la formation d'ES de la jeunesse. Nous demandons la suppression de Parcoursup et l'abrogation de la loi ORE, remplacés par un véritable service d'orientation secondaire-universitaire et un droit à l'inscription de son choix.

7. Quels sont, selon vous, les **principaux facteurs de réussite et d'échec** des étudiants en premier cycle ?

Les conditions sociales et les conditions d'études. 30% au moins des étudiants et étudiantes vivent dans la pauvreté, ne mangent pas à leur faim, travaillent dur à côté pour financer leurs études. Il faut aussi reconnaître un droit à l'erreur, à la réorientation, à des rythmes différents. L'éducation est un investissement pour l'avenir à moyen et long terme. La science progresse par tâtonnement,



échecs, répétition et tentatives. La formation universitaire ne peut qu'être cohérente avec ces modalités inévitables de progression.

8. Les **dispositifs d'accompagnement pédagogique et méthodologique** des étudiants vous paraissent-ils adaptés aux besoins constatés ?

Non, par manque abyssal de moyens.

9. Le constat d'un **écart croissant entre le niveau des étudiants et les attendus de l'enseignement supérieur** est fréquemment avancé. Partagez-vous ce constat ? Comment cet écart se manifeste-t-il ? Quelles réponses vous paraissent nécessaires ?

Nous constatons qu'en moyenne 30% des inscrites et inscrites en L1 suivent une formation par défaut (à cause de Parcoursup) qui ne les intéresse pas. Beaucoup sont en grande précarité sociale. Les bourses sont très insuffisantes. Un véritable suivi pédagogique des étudiantes et étudiants ne serait possible qu'en doublant les effectifs enseignants et en plafonnant à 20 les effectifs des groupes TD.

10. Quel bilan tirez-vous du programme « Bienvenue en France » et de la **politique d'accueil des étudiants internationaux** ?

C'est un grand classique désormais chez nos gouvernants de donner aux lois et programmes des noms cyniquement contraires à ce qui est visé et produit. La loi LRU, qui n'a rien à voir avec l'autonomie, est une loi sur l'abandon du modèle universitaire français (LAM). La loi ORE est une loi sur la sélection et le rejet de futurs étudiants et étudiants (LSR). Le programme « Bienvenue en France » est un programme de refus d'accueil de personnes venant de certains pays étrangers et n'étant pas fortunées (pas de tous les pays, c'est donc triplement discriminatoire : tri par l'origine, par certaines origines, par l'argent). Il devrait s'appeler « Vous n'êtes pas bienvenu.es en France ». C'est une rupture radicale non seulement avec le modèle universitaire française mais aussi avec son modèle de société et de relations internationales. Ce dispositif ne peut être que contreproductif, comme la plupart des dispositifs imposés sous des prétextes fallacieux depuis plusieurs décennies.

Sur les enseignements et les missions pédagogiques

11. Comment évaluez-vous la **qualité des enseignements** dispensés à l'université ?

Nous évaluons la qualité des moyens développés. Fondement scientifique sur la recherche, ratio enseignant / étudiant, dispositifs d'accompagnement, valeurs pédagogiques mutuelles (bienveillance, respect, clarté, loyauté de la relation...).



12. Quel regard portez-vous sur les **dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants** ? Ces dispositifs sont-ils suffisamment développés ? Leurs résultats sont-ils effectivement pris en compte ?

Ces dispositifs sont mal cadrés et pas ou peu accompagnés, ils tournent souvent à l'évaluation des personnes qui enseignent. Ils incitent à un comportement de consommateur côté étudiant voire à du clientélisme côté enseignant. Ils ne sont pas fiables et l'on demande le plus souvent à ceux qui ont le moins suivi les enseignements de se prononcer sur leur qualité. Là encore, c'est à des avis sur les moyens mis en œuvre qu'on devrait accorder une attention et l'évaluation par les étudiants devraient être une indication, une prise de température bien plus qu'un indicateur objectif qui ne correspond à aucune règle de fiabilité scientifique.

13. Dans quelle mesure les évolutions récentes de l'enseignement supérieur ont-elles modifié les **missions pédagogiques des enseignants-chercheurs** ?

Les EC ont été submergés de travail à la fois par le manque de moyens (pas assez d'EC ; pas assez de personnels BIATSS ; pas assez de moyens matériels), de nouvelles tâches ajoutées sans aucune évaluation du temps de travail supplémentaire souvent énorme (directions d'études en L1 ; comités dits de perfectionnement ; appels à projets et évaluation permanente des projets en cours ; comités de suivis de thèse ; etc. etc.). La plupart font 3 mi-temps : enseignement, administration, et recherche (quand ils et elles y arrivent) car elle est indispensable à leurs enseignements et à leurs carrières, et sont en épuisement chronique, ce qui n'est pas bon pour leur mission pédagogique. Ce qui saute aux yeux c'est que la recherche devient un luxe offert à deux types de populations d'enseignants chercheurs, ceux qui font de l'enseignement un pis aller, une simple obligation quasi contractuelle, ce qui pousse à des formes de démission et de découragement face à un pan majeur de nos métiers et ceux qui peuvent recevoir des moyens dits d'excellence, financement par projet, CRCT, délégation, IUF, etc.

14. Quelles conséquences le **développement de l'intelligence artificielle** emporte-t-il sur les pratiques pédagogiques, les modalités d'évaluation et l'organisation des enseignements ?

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de répondre à cette question autrement que par une série d'alerte que pose généralement ces nouvelles technologies extirpées malheureusement du débat démocratique et surtout de l'avis des travailleuses et des travailleurs. Mais en l'état, les IA notamment génératives posent question quant au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, celles-ci scrapent (autre nom de pillent) des informations, parfois mais pas toujours des savoirs, et les extraient de leurs sources. Cela pose de nombreuses questions éthiques. Du point de vue du travail, ces IA semblent devenir les nouvelles petites mains des chercheurs mais parfois se transforment aussi en béquille méthodologique et analytique ce qui pose ici un véritable problème de production des savoirs.



Les IA et leur développement tous azimuts posent aussi la question de la transformation même du travail et de la destruction d'un certain nombre d'emploi et de postes qui risque de produire une précarisation encore plus grande des personnels.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement et de l'évaluation de l'acquisition de savoir, l'utilisation des IA rend difficile les travaux à la maison, les exposés préparés, et à certains niveaux les travaux de recherche. C'est une petite révolution anthropologique à laquelle nous assistons dans le développement et l'acquisition de savoirs dont nous peinons à mesurer aujourd'hui les résultats mais qui sur le court terme semble être gravement destructeur sur certains points, mémoire, écriture, réflexion analytique etc.

Pour rappel : un label "sans IAG" est en train de se développer. Plusieurs universités en ont interdit l'usage dans leurs règlements des études et des examens. De nombreux universitaires ont déclaré une clause d'objection de conscience" contre l'IA.

15. Comment évaluez-vous la qualité pédagogique des enseignements ? Quel regard portez-vous sur l'évaluation des enseignements par les étudiants ?

Cf. Q 11 et 12.

16. Les enseignements de premier cycle doivent-ils nécessairement être dispensés par des enseignants-chercheurs ? Faut-il conforter la place des enseignants issus du second degré (agrégés et certifiés) en licence ?

Les enseignements de premier cycle devraient être principalement dispensés par des enseignants-chercheurs car c'est la recherche active qui fonde ces enseignements et qui caractérise l'ES. Les méthodes de recherche (y compris d'information, de documentation, de lecture, d'expression) sont au cœur de la formation universitaire et sont très différentes des méthodes du secondaire. L'appui des PRAG-PRCE est tout à fait utile dans de nombreux pans de l'ESR (par ex.: INSPE ; langues) mais ne doit pas être conçu comme un apport de main d'œuvre bon marché pour l'enseignement, ce qui semble être une stratégie ministérielle.

Sur les missions de recherche

17. Quels sont aujourd'hui les principaux enjeux auxquels est confrontée la recherche universitaire française ?

Le manque de moyens pérennes et suffisants et de postes statutaires pour voir travailler sereinement à long terme (ce qui implique une réorientation des moyens et la réduction drastique des appels à projets et des emplois contractuels).

Le manque de temps des EC pris dans des charges pédagogiques (nombreuses heures supplémentaires indispensables), administratives (manque de personnels BIATSS, déplacement vers les EC des tâches sur supports informatiques, nouvelles charges type Parcoursup, MonMaster, CSI de thèses, etc.), et la bureaucratisation de la recherche (AAP, HCERES, plateformes, etc.).



Dans certaines disciplines, la course à la bibliométrie, à la quantité plus qu'à la qualité. Dans certaines disciplines, la domination des publications à faire en anglais et pas en français.

Les ingérences politiques, idéologiques, économiques et de faibles protections sauf le statut particulier d'EC mais qui a été attaqué et en partie réduit ces dernières décennies. Ces ingérences sont aussi dues à des modifications de la réglementation : places dans les conseils centraux, fondations privées, financements privés de formations, dispositif d'établissement expérimental et grand établissement, la porte a été volontairement ouverte par les gouvernements des 3 dernières décennies.

18. Quel regard portez-vous sur l'articulation entre les missions d'enseignements et de recherche ? Constatez-vous des difficultés particulières pour concilier ces deux missions ? Les équilibres actuels vous paraissent-ils satisfaisants ?

On oublie trop la mission administrative dont la charge devient écrasante, avec parfois des décharges d'enseignement mais purement symboliques. La supposée moitié d'enseignement a été tellement alourdie qu'elle demande bien plus que les 803 heures annuelles que les EC sont censés lui dévouer. Comme c'est le temps de recherche qui n'est pas quantifiable, c'est sur sa réduction que les EC réussissent à survivre, sauf à réaliser 3 mi-temps, ce qui est fréquent (les EC déclarent travailler en moyenne 50h/semaine et ne prendre que 2 à 3 semaines de vraies vacances).

Il faudrait alléger considérablement les charges administratives en allégeant la bureau-technocratie et en développant les postes de BIATSS (mais ils ne seront attractifs qu'en revalorisant les salaires, souvent inférieurs au SMIC et en assurant des conditions de travail décentes), ainsi qu'en concentrant les EC sur l'administration autogérée démocratique des établissements (aux côtés de la communauté universitaire) et des questions pédagogiques et scientifiques.

19. Le faible taux de poursuite d'études en doctorat est régulièrement souligné. Comment l'expliquez-vous ? Quelles mesures permettraient de renforcer l'attractivité du doctorat ?

Les raisons du faible taux de poursuite en doctorat ne sont pas difficiles à analyser, encore faut-il le vouloir vraiment. 3 axes de travail s'imposent pour qui veut donner une véritable place au doctorat.

D'abord, l'accès au doctorat est particulièrement difficile. Il a été encadré et donc limité par un texte réglementaire national depuis 2002 et 2006. La plupart des formations recherchant une "professionnalisation" (dont nous avons dénoncé la restrictivité plus haut) n'encourage absolument pas à la poursuite en doctorat et le manque de financement criant (particulièrement en ALL-SHS mais pas seulement) condamne ceux qui voudrait faire un doctorat à une concurrence acharnée (redoublée par des concurrences entre disciplines et entre EC titulaires) ou une période de surcharge de travail souvent assortie d'une forte précarité.



Ensuite, le parcours doctoral en lui-même est rendu en France très difficile, peu de contrat doctoraux (une innovation relativement récente dont il faut reconnaître la force mais qui reste à amender) donc de financement pérenne, une démultiplication des obligations pesant sur les doctorants, notamment les formations qui grèvent le temps de recherche et surtout qui organisent un financement public d'entreprises de formation privées dont la qualité est souvent honteuse. Une non reconnaissance du statut de travailleur en formation par les établissements et les pouvoirs publics en général qui donc ne reconnaissent pas aux doctorants les droits minimums des travailleurs, droit à un espace de travail propre, droit aux congés, droit à un matériel adapté, droit à la représentation, droit de vote, droit à la prise en compte dans la retraite, droit à l'adaptation des postes pour les doctorants RQTH etc. Le contrat doctoral en lui-même n'est pas toujours adapté, sa durée est trop courte pour certains attendus disciplinaires, sa rémunération reste trop basse par rapport aux qualifications et surtout, il reste encore trop rare.

Enfin dernier axe de renforcement de l'attractivité, le travail à une véritable reconnaissance professionnelle et sociale du doctorat pour offrir des débouchés propres et renforcer la place des docteurs dans la société. Création d'un statut du docteur avec des droits afférents (notamment un droit à la recherche par la création d'un tiers temps recherche), reconnaissance de ce statut dans les conventions collectives et dans les statuts de la fonction publique, création de voies d'accès spécifiques au concours de la FP (des dispositions existent mais restent trop rares) etc. Et bien sûr un renforcement des débouchés dans la recherche notamment publique par la création de postes d'EC et de C.

20. Quel regard portez-vous sur les modalités d'évaluation de la recherche et sur le rôle des différentes instances compétentes en la matière ?

Les dispositifs d'évaluation institutionnelle externes (type HCERES) ont failli et sont déconsidéré aux yeux de beaucoup d'EC et de C. Par facilité, ils ont surtout visé les aspects formels : quantités, structures. Ces dispositifs ont de plus un aspect modélisant qui empêche l'originalité innovante, les essais à long terme, et le souci de la qualité. Une dérive attestée est la domination d'un courant idéologique ou d'une chapelle scientifique. La seule évaluation qui vaille est l'évaluation scientifique constructive par les pairs en tant que pairs : des projets et étapes de recherche, des propositions de communication et de publication, des thèses et HDR lors de jurys, des publications sous toutes formes, du CNU, etc. par le débat scientifique.

Sur les carrières et les conditions d'exercice des enseignants-chercheurs

21. Comment appréciez-vous l'attractivité des carrières universitaires aujourd'hui ? Quelles difficultés identifiez-vous pour attirer de nouveaux candidats ?



Les carrières des EC sont de moins en moins attractives. S'il reste un certain prestige social pourtant délité par des attaques idéologiques contre la science et la liberté académique, les charges de travail sont énormes, les conditions de travail dégradées, la vie privée souvent malmenée et la santé aussi, les salaires sont notoirement bas (de 2 à 3 fois par rapport aux pays comparables), le blocage de l'indice a fait perdre plus de 25% de salaire en 25 ans, le salaire des MCF en début de carrière est ridiculement bas, les primes (que nous revendiquons de transformer en hausse de salaire généralisée) sont les plus rares et les plus basses de toute la fonction publique, les retraites (sauf exceptions des PU ayant gravi toutes les promotions) très moyenne et parfois basses, eu égard à l'entrée tardive en emploi après de longues études et la longue recherche d'un poste. Enfin les postes statutaires, qui sont la norme, sont devenus de plus en plus rares et donc très difficile à obtenir depuis le début des années 2000, sans compter la concurrence indirecte des statuts précaires (vacations, contrats LRU) et des parcours à passe-droit comme les chaires de professeur junior (CPJ).

Il faut améliorer fortement les salaires, supprimer les primes individuelles et la concurrence sur les moyens pour supprimer la zizanie que cela sème dans les universités, ouvrir de nombreux postes, supprimer les postes LRU et CPJ, réduire la charge de travail. Il faut aussi faciliter les mutations, pratiquement impossibles et inexistantes pour les EC, en les décorrélant des recrutements (postes d'abord ouverts à mutation uniquement en février-mars puis ouverts à recrutement en mai-juin).

22. Quel regard portez-vous sur l'évolution des rémunérations des enseignants-chercheurs ?

Cf. Q 21. Nous proposons la fusion des deux corps en un seul, avec progression lissée au long de la carrière, et passage d'EC non HDR à HDR sur son propre poste une fois l'HDR obtenue. Et en attendant le lissage des durées de passage (parfois très long) d'un indice à l'autre.

23. Comment est-il possible de mesurer l'attractivité des postes d'enseignants-chercheurs des universités, notamment pour les profils internationaux de premier plan ?

En comparant les conditions en France avec les conditions dans des pays comparables.

Sur la gouvernance et les moyens

24. Quel regard portez-vous sur le cadre actuel de gouvernance des universités ? Le fonctionnement des instances vous paraît-il satisfaisant ? La représentation des personnes est-elle suffisante ?

Le principe fondamental qui protège l'université comme lieu d'élaboration et de transmission des savoirs scientifiques est son autogestion démocratique par



ses personnels et ses étudiants / étudiantes. Celui qui, en particulier, protège les EC, est la gestion par les pairs. La démocratie universitaire est absolument essentielle y compris au dialogue social et à l'adoption de décisions partagées et dès lors effectivement mises en œuvre. Or ce principe global a été mis à mal et réduit ces dernières décennies, notamment par la LRU puis la LPR (incluant l'ordonnance relative aux établissements expérimentaux) et la loi dite de « modernisation » de la fonction publique, en faisant une place, et de plus en plus grande, aux « personnalités extérieures » au monde universitaire et en pérennisant une répartition inégale des sièges visant à museler une partie des personnels, les BIATSS et doctorants. L'accroissement, sans réel contre-pouvoir des pouvoirs des présidents et présidentes des universités depuis la LRU, et des CA qu'ils dirigent, produit des dérives localistes voire des baronnies. La loi Fioraso a tenté de rééquilibrer ces pouvoirs mais de façon trop timorée, notamment en permettant aux présidences d'université de présider les conseils académiques, seuls contre-pouvoir potentiels existants. La modification récente des instances paritaires, notamment celles relatives aux personnels BIATSS, constitue un recul démocratique et social gravissime.

25. Quel regard portez-vous sur les modalités actuelles du **financement des universités ?**

Les universités sont des services publics qui constituent une obligation constitutionnelle et dont l'existence et le fonctionnement doivent donc être garantis par l'État. Elles sont notoirement sous-financées et leurs situations budgétaires catastrophiques sont dues à une volonté manifeste des derniers gouvernements de les étouffer, par double croyance idéologique : le service public serait une charge superflue et le privé lucratif doit pouvoir se développer. La notion de COMP à 100% est une aberration puisque la plus grosse partie du budget est constituée par les salaires que l'État doit à ses propres fonctionnaires en poste dans les universités. De plus, les critères de financement sont d'une opacité totale et une partie passe par des AAP, ce qui conduit à l'inégalité de traitement constatée depuis des années.

26. Faut-il faire évoluer le montant des **droits d'inscription universitaires ? Si oui, de quelle manière et dans quelle proportion ? Quel regard portez-vous la possibilité de pratiquer des droits d'inscription différenciés pour les **étudiants extracommunautaires** ?**

La réponse est trois fois NON. Cf. Q 10.

27. Près de vingt ans après la loi « LRU », quel **bilan tirez-vous de l'autonomie des universités ? Partagez-vous le constat de la Cour des comptes d'une autonomie « *en trompe-l'œil* » ? Dans quels domaines vous paraît-il nécessaire de renforcer cette autonomie ?**

La LRU n'est pas une loi sur l'autonomie des universités ! C'est une tromperie marketing, une publicité mensongère que de l'appeler ainsi. La LRU est une loi sur la « responsabilité » budgétaire et financière des universités, qui a permis, après la leur avoir confiée, de les piéger en les sous-finançant et en leur disant « désormais, débrouillez-vous ! ». C'est en



fait une loi sur le délaissement budgétaire des universités. Et elle a produit les ravages attendus, d'abord immédiats (plusieurs établissements en déficit) puis sur le moyen terme (presque tous en déficit avec réduction des emplois) que nous constatons aujourd'hui.

L'autonomie des universités, en fait leur indépendance, est intellectuelle, pédagogique, scientifique. Elle est garantie depuis le Moyen-Âge et, aujourd'hui, par les principes des lois, Faure et Savary, ainsi que par l'indépendance constitutionnelle des EC, étendue aux personnels enseignants et aux chercheurs. Elle n'est possible que si l'Université est protégée des contingences par le soutien notamment budgétaire qui lui est dû. Pour la renforcer, la vraie, pas la fausse autonomie budgétaire, il faut que l'obligation constitutionnelle générale et la politique scientifique de la France soit concrétisée par une loi imposant à l'État de garantir des moyens suffisants aux universités pour exercer leurs missions au mieux, sous contrôle à posteriori de la régularité des dépenses bien sûr.

28. Quelles sont les marges de manœuvre des universités en matière de recrutement et de promotion de ses **enseignants-chercheurs** ? Des évolutions sont-elles nécessaires sur ce point ?

L'équilibre actuel entre promotion par le CNU et par l'établissement paraît correct dans son principe mais nous proposons une tout autre organisation des carrières des EC (cf. Q 22).

Une université doit être dotée des postes budgétaires nécessaires et suffisants d'EC statutaires (fonctionnaires d'État) et ceux-ci doivent être pourvus selon une procédure équilibrée à la fois véritablement nationale (notamment pour éviter des dérives locales et les chevauchements d'épreuves dans plusieurs universités) et locale (notamment pour éviter les dominations de chapelle et l'absence de prise en compte de réalités locales). Nous nous opposons aux recrutements locaux et hors statut.